

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 9 FÉVRIER 2022

Compte-rendu : affiché au siège de la CAPCA du 11/02/2022 au 11/04/2022

Début de séance : 14h15

Secrétaire de séance : Doriane LEXTRAIT

Présents : 56
Procurations : 14
Votants : 70

DÉLIBÉRATION n°2021-01-09/21 : AVENANT DE PROLONGATION À LA CONVENTION D'AUTORISATION ET DE DÉLÉGATION D'AIDES AUX ENTREPRISES PAR LES COMMUNES, LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE ET LA MÉTROPOLE DE LYON

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve la prolongation de la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les EPCI et la Métropole de Lyon jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- Approuve l'avenant ci-annexé, et autorise Monsieur le Président à le signer.

DÉLIBÉRATION n°2022-02-09/22 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Décide de créer un poste à temps complet de technicien territorial sur le budget annexe « assainissement collectif » ;
- Décide de modifier en ce sens le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche ;
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits aux budgets de la collectivité, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

DÉLIBÉRATION n°2022-02-09/23 : DÉBAT RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME PORTANT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS DE L'AGGLOMÉRATION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Prend acte** de la tenue d'un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire au sein de l'Assemblée délibérante.

DÉLIBÉRATION n°2022-02-09/24 : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PRÉVISIONNELLES POUR L'ANNÉE 2022

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 52 pour, 0 contre et 18 abstentions :

- Prend acte que le montant des attributions de compensation prévisionnelles pour l'année 2022 s'élève à 12 435 582,10 € dont le détail par commune figure à l'annexe 2 de la présente délibération ;
- Dit que le versement des attributions de compensation prévisionnelles pour l'année 2022 s'effectuera selon l'échéancier suivant :
 - du 1^{er} janvier 2022 au 30 novembre 2022 : montant versé mensuellement à hauteur de 80 % sur 11 mois.
 - décembre 2022 : versement du solde.

- Dit que les crédits seront inscrits au compte 739211 du budget principal de l'année 2022 au titre du versement effectué par la Communauté d'Agglomération aux communes ;
- Dit que les crédits seront inscrits au compte 73211 du budget principal de l'année 2022 au titre du versement effectué par les communes à la Communauté d'Agglomération.

DÉLIBÉRATION n°2022-02-09/25 : ÉVALUATION PROSPECTIVE PAR LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA COMPÉTENCE ENSEIGNEMENT MUSICAL

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Demande à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de fournir une estimation prospective des charges susceptibles d'être transférées par les communes au titre de la compétence enseignement musical.

16h29 : Départ temporaire de Jérôme COSTE et de Jérôme LEBRAT (pouvoir de Géraldine ROUX)

16h30 : Départ temporaire de Denise CHOCHILLON (pouvoir de Jérôme BERNARD)

16h31 : Départ temporaire de Clothilde FREUCHET

Présents : 52

Procurations : 12

Votants : 64

DÉLIBÉRATION n°2022-02-09/26 : AVANCE DE SUBVENTION AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 64 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Alloue au Centre Intercommunal d'Action Sociale Privas Centre Ardèche une avance sur subvention de 500 000 € au titre de l'exercice 2022, à valoir sur la subvention annuelle qui sera votée par le Conseil communautaire lors du vote de son Budget primitif 2022.

16h32 : Retour de Denise CHOCHILLON (pouvoir de Jérôme BERNARD)

16h33 : Retour de Jérôme COSTE et Clothilde FREUCHET

16h32 : Départ temporaire de Christian MARNAS

16h37 : Départ temporaire de Michel GAMONDES (pouvoir de pouvoir de Mathilde GROBERT)

Présents : 53

Procurations : 12

Votants : 65

DÉLIBÉRATION n°2022-02-09/27 : CONSTATATION DE L'OPPOSITION DES COMMUNES MEMBRES AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE "PLAN LOCAL D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE" À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE AU 1^{er} JUILLET 2021

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 65 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Constate** que les conditions pour l'opposition des communes membres au transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté d'Agglomération Privas centre Ardèche au 1^{er} juillet 2021 sont remplies.
- **Acte** que la Communauté d'Agglomération Privas centre Ardèche n'est pas compétente en matière de « Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

16h38 : Retour de Christian MARNAS

16h38 : Retour de Michel GAMONDES (pouvoir de Mathilde GROBERT)

Présents : 55

Procurations : 13

Votants : 68

DÉLIBÉRATION n°2021-01-09/28 : CONVENTION POUR LA PRISE EN CHARGE DU DÉFICIT FONCIER DE L'OPÉRATION ILOT LE TEMPLE-FOMBARLET AVEC LA COMMUNE DE LA VOULTE-SUR-RHÔNE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve le principe de reconstitution de l'îlot Fombarlet secteur du temple, sur la base du dossier RHI présenté ;

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / agglo@privas-centre-ardeche.fr / www.privas-centre-ardeche.fr

- Approuve le montant du reste à charge à 240 118 € T.T.C., porté à 50% par la CAPCA, et à 50% par la commune de La Voulte-sur-Rhône, soit respectivement 120 059,00 € T.T.C. ;
- Autorise Monsieur le Président à procéder à la signature de la convention ci-annexée et tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

16h45 : Retour de Jérôme LEBRAT (pouvoir de Géraldine ROUX)

17h06 : Départ temporaire de Bernard BROTTE (pouvoir de Éric PAQUERIAUD)

17h10 : Départ définitif de Marie-Josée SERRE (pouvoir à François VEYREINC)

Présents : 54

Procurations : 14

Votants : 68

DÉLIBÉRATION n°2022-02-09/29 : CANDIDATURE À L'APPEL À PROJET "PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL" VOLET A

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Autorise le Président à engager la démarche d'élaboration de la stratégie alimentaire territoriale de la Communauté d'Agglomération.
- Approuve le projet de candidature à l'appel à projet 2022 « Projet Alimentaire Territorial » du Programme National pour l'Alimentation.
- Autorise le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

17h12 : Départ définitif d'Adrien FÉOUGIER et Hélène BAPTISTE (pouvoir à Gérard BROSSE)

17h14 : Départ temporaire de Francis GIRAUD et Éric SEIGNOBOS

Présents : 50

Procurations : 15

Votants : 65

DÉLIBÉRATION n°2022-02-09/30 : FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE POUR L'EXPLOITATION DU SNACK DU CENTRE AQUATIQUE CAP'AZUR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 64 pour, 0 contre et 1 abstention :

- Fixe la redevance de l'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation du snack du centre aquatique CAP AZUR comme suit pour toute la durée de l'autorisation d'occupation du domaine public :
 - Une part fixe d'un montant de 200 € par mois ;
 - Une part variable d'un montant de 3% du chiffre d'affaires

17h17 : Retour de Francis GIRAUD, Éric SEIGNOBOS et Bernard BROTTE (pouvoir Géraldine ROUX)

17h22 : Départ temporaire d'Arnaud De CAMBIAIRE, de Sébastien VERNET et de Michel GAMONDES (pouvoir de Mathilde GROBERT)

Présents : 50

Procurations : 15

Votants : 65

DÉLIBÉRATION n°2021-01-09/31 : APPROBATION DES DOSSIERS DE DEMANDES DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT POUR L'OBTENTION DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX, AUPRÈS DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, LE DÉPARTEMENT ET LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL POUR LA RÉNOVATION DES VESTIAIRES ET LA MISE EN CONFORMITÉ DU STADE SUR LA COMMUNE DE VERNOUX-EN-VIVARIS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 65 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve le plan de financement prévisionnel ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès de l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ardèche et la Fédération Française de Football

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / agglo@privas-centre-ardeche.fr / www.privas-centre-ardeche.fr

- Autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

17h24 : Retour d'Arnaud De CAMBIAIRE et de Sébastien VERNET
17h28 : Retour de Michel GAMONDES (pouvoir de Mathilde GROBERT)
17h29 : Départ définitif de Christophe MONTEUX
Présents : 52
Procurations : 16
Votants : 68

DÉLIBÉRATION n°2022-02-09/32 : APPROBATION DES DOSSIERS DE DEMANDES DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT POUR L'OBTENTION DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX, AUPRÈS DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET LE DÉPARTEMENT POUR LA RÉHABILITATION ET L'EXTENSION D'UN PÔLE PETITE ENFANCE SUR LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-PAPE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve l'acquisition du local au RDC référencé sur la parcelle D866 d'une superficie de 162 m² pour un montant de 45 000 €, de prendre acte que les frais liés à l'acte administratif resteraient à la charge de la Communauté d'agglomération ;
- Approuve le plan de financement ci-dessus concernant le projet d'un pôle petite enfance à Saint-Laurent-du-Pape ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter pour le financement de ce projet les subventions les plus larges possibles, notamment l'État, le Département de l'Ardèche et la Région Auvergne-Rhône-Alpes selon le plan de financement ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette présente délibération.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

DÉLIBÉRATION n°2022-02-09/33 : APPROBATION DES DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT POUR L'OBTENTION DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2022, AUPRÈS DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, POUR LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU MODE DE COLLECTE SUR 21 COMMUNES PAR ADHÉSION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGÈRES DU SECTEUR EYRIEUX DOUX

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 60 pour, 0 contre et 8 abstentions :

- Approuve le dossier de demande de financement pour l'investissement auprès de l'État pour l'obtention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 et de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour un montant d'investissements de 2 744 500,00 € H.T. pour la phase 1 ;
- Sollicite Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention de 40 % selon les modalités d'attribution, pour un montant de dépense estimé à 2 744 500 € H.T. pour la phase 1 ;
- Sollicite Monsieur le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'obtention d'une subvention de 40 % selon les modalités d'attribution, pour un montant de dépense estimé à 2 744 500 € H.T. pour la phase 1 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette présente délibération.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

DÉLIBÉRATION n°2022-02-09/34 : APPROBATION DES DOSSIERS DE DEMANDES DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT POUR L'OBTENTION DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2022, AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ARDÈCHE ET DE L'AGENCE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / agglo@privas-centre-ardeche.fr / www.privas-centre-ardeche.fr

DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE, POUR DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT (MISE EN SÉPARATIF) RUES DES ÉCOLES DES CITÉS, DE LA BLACHE ET JULES FERRY, SUR LA COMMUNE DE LA VOULTE-SUR-RHÔNE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve les demandes de financement pour les travaux de mise en séparatif, rue des écoles des Cités, rue de La Blache et rue Jules Ferry (commune de La Voulte-sur-Rhône), auprès de l'Etat pour l'obtention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022, du Conseil Départemental de l'Ardèche et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;
- Sollicite Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention selon les modalités d'attribution, pour un montant de dépense estimé à 510 000 € H.T. ;
- Sollicite Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention selon les modalités d'attribution, pour la dépense relative aux travaux d'eaux usées ;
- Sollicite Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'obtention d'une subvention selon les modalités d'attribution, pour un montant de dépense estimé à 510 000 € H.T. ;
- Réalisera cette opération selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- Mentionnera dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises, que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette présente délibération ;

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

DÉLIBÉRATION n°2021-01-09/35 : APPROBATION DES DOSSIERS DE DEMANDES DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT POUR L'OBTENTION DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2022, AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ARDÈCHE ET DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE POUR DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT (MISE EN SÉPARATIF), RUE DU PIED DE L'ENDROIT (RD21) ET DE LA GRANDE RUE (RD 120), SUR LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-PAPE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** les demandes de financement pour les travaux de mise en séparatif, rue du Pied de l'Endroit et de la Grande Rue (commune de Saint Laurent du Pape), auprès de l'Etat pour l'obtention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022, du Conseil Départemental de l'Ardèche et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;
- **Sollicite** Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention selon les modalités d'attribution, pour un montant de dépense estimé à 827 975,89 € H.T. ;
- **Sollicite** Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention selon les modalités d'attribution, pour la dépense relative aux travaux d'eaux usées ;
- **Sollicite** Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'obtention d'une subvention selon les modalités d'attribution, pour un montant de dépense estimé à 827 975,89 € H.T. ;
- **Réalisera** cette opération selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- **Mentionnera** dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises, que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette présente délibération ;

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Fin de séance : 18h00

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / agglo@privas-centre-ardeche.fr / www.privas-centre-ardeche.fr